



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24134136

égale,
tal,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 SEP. 2024

Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0879 108 327

Nom

(en entier) : AGC Europe

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Jean Monnet 4 - 1348 Louvain-la-Neuve

Objet de l'acte : Démissions/Nominations

Extrait du procès verbal d l'assemblée générale du 29 mai 2024:

CONSTATE que suite à la démission de Messieurs Emmanuel Hazard et Hiraoki Sano, avec effet le 31 décembre 2023, le conseil a procédé à leur remplacement par cooptation de Messieurs Kunihide Muragishi et Shunichiro Fujiwara, avec effet le 1er janvier 2024.

DECIDE de confirmer la nomination des administrateurs ainsi cooptés et de renouveler tous les mandats pour une période prenant cours à l'issue de la présente assemblée générale et venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2025 pour se prononcer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2024.

Le conseil est donc composé de :

- Kunihide Muragishi, Président du conseil;
- Caroll Schoonejans, Administrateur délégué;
- Shunichiro Fujiwara, Administrateur;
- Masayuki Matsuyama, Administrateur;
- Toshiro Kasuya, Administrateur;
- Stéphane Voos, Administrateur.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025. Ils s'exercent à titre gratuit. Tous les administrateurs élisent domicile au siège de la société pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat.

CONSTATE que le mandat de Commissaire de la société arrive également à échéance cette année.

KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, est nommé en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL désigne monsieur Axel Jorion (IRE Nr. A02363), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

Caroll Schoonejans
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).